Et quand le Parlement français a rentré les paroles impies de M. Jaurès dans sa gorge, comment ne culbuterait-il pas du pouvoir l'auteur de l'acte sacrilège?

Hélas ! Il ne le culbutera pas.

La France pensera toujours à l'Alsace-Lorraine qui pensera toujours à la France

Mais déjà le gouvernement international de M. Combes ne pense plus à nos chères provinces perdues, et il ne veut plus que la France pense à l'Alsace-Lorraine, il ne veut plus que l'Alsace-Lorraine pense à la France.

L'Allemagne peut cesser ses rigueurs contre nos frères annexés de force, celles de son agent, M. Combes, lui suffisent. L'oppression s'est déplacée : elle était à Berlin, elle est à Paris, et, si l'on veut préciser sa nouvelle adresse elle est place Beauvau.

J. B.

LA JOURNÉE DE DIX HEURES

On sait qu'une loi de M. Millerand fixe au 1er avril prochain la réduction à dix heures du travail dans les usines. Cette échéance sème l'inquiétude dans le monde industriel et politique, et aussi dans le monde ouvrier qui pourra se trouver atteint par cette profonde modification apportée dans la législation ouvrière.

Le sénateur Waddington a déposé une proposition de loi sur le bureau du Sénat qui, en modifiant certaines des dispositions de la loi, aurait pour effet, pense-t-il, de traverser la période de transformation sans accrocs, et de respecter les intérêts en présence.

Il ne touche pas au principe : la réduction de la journée à dix heures; mais il propose de régler les heures de travail sur les nécessités de la production. Il répartit le total des heures de travail par semaine, ouvrant ainsi à chaque industriel, à raison de dix heures par jour, un crédit hebdomadaire de soixante heures qui lui permettrait, par exemple, d'augmenter d'une demi-heure la journée au début de la semaine et d'y réduire à cinq heures la journée du samedi, donnant ainsi une demi-journée de repos aux ouvriers.

D'autre part, le nettoyage des machines — opération qui dure trois heures par semaine — est actuellement prélevé sur la journée de travail. En sorte, qu'en fait, la journée de dix heures ne serait plus que de neuf heures et demie, puisqu'on prélèverait une demi-heure par jour pour nettoyer les machines.

M. Waddington stipule dans son projet que le nettoyage est considéré comme une opération accessoire qui ne doit pas entrer en ligne de compte pour le calcul direct de la journée; mais il reste, bien entendu, que cette opération n'excédera pas trois heures par semaine dont l'industriel disposera à sa guise, et que le total de la journée, nettoyage compris, n'excédera pas dix heures et demie.

La proposition donne, en outre, à l'industriel victime d'un accident qui arrête le travail momentanément, le droit de compenser cet arrêt involontaire par une augmentation temporaire de la journée de travail, sous condition qu'il avertisse l'inspecteur du travail.

A signaler enfin dans la proposition de M. Waddington cette disposition qui regarde les industries saisonnières. Ces industries, dont la liste est fixée par décret et dont l'intensité de travail change avec chaque saison, ont le droit actuellement d'augmenter le nombre des heures de travail dans les jours de presse jusqu'à une concurrence de soixante heures par an. La proposition de loi leur fixe un maximum de cent cinquante heures par an dont elles disposeront à leur gré, mais elle leur supprime la faculté de faire travailler la nuit.

ÉCHOS POLITIQUES

La rentrée des Chambres

Voici l'ordre du jour de la séance de rentrée de la Chambre mardi 12 janvier :

1. — Installation du président d'âge et des secrétaires d'âge.
2. — Tirage au sort des bureaux.
3. — Scrutin pour la nomination du président définitif.
4. — Scrutin pour la nomination des quatre vice-présidents.
5. — Scrutin pour la nomination de huit secrétaires.
6. — Scrutin pour la nomination de trois questeurs.
7. — Fixation de l'ordre du jour.

L'ÉLECTION DE DEMAIN

Une élection sénatoriale aura lieu demain dimanche, dans le département du Nord, que le sort a désigné pour élire un sénateur en remplacement de M. Luro, inamovible, décédé.

Quatre candidats sont sur les rangs: MM. Scrive libéral; Chattelyn, progressiste; Tribourdeaue, radical, et Desmons, socialiste.

UNE CONFERENCE

Le colonel Bougon a fait, vendredi soir, à la salle d'Athènes, sous les auspices de l'Université populaire des études nationales, une conférence très applaudie sur *le service de deux ans et les nécessités de la défense nationale.*

L'éloquent conférencier, passant en revue les sacrifices consentis par tous les Etats de l'Europe pour augmenter leurs effectifs, a conclu que l'armée de la France devait être forte.

« Ce qui fait sa force, dit-il, c'est le nombre et la qualité de ses troupes et la valeur de son commandement. »

Il ajoute qu'à une organisation préalable des cadres s'impose devant toute réduction de la durée de service; si cette réorganisation est bien faite, la loi de deux ans pourra donner de bons résultats ».

BONNE RÉPONSE

Le 2 janvier dernier, M. Rischmann, sous-préfet juif de La Palisse (Allier), invitait par lettre le maire de Boucé à profiter des vacances du jour de l'an pour faire disparaître les inscriptions ou emblèmes religieux peints ou collés sur les murs des salles d'écoles de la commune.

M. Faurat, l'honorable maire de Boucé, répondit en disant qu'il respectait la liberté de conscience des pères de famille, et qu'il se refusait à faire enlever ces emblèmes. Dans sa lettre, il écrivait :

Presque un vieillard aujourd'hui, je commettrais un crime en acceptant la triste mission dont vous me chargez. Adressez-vous donc aux lâches dénonciateurs qui vous ont renseigné. Ce travail est bon pour eux.

Cette réponse, qui vaudra à son auteur les applaudissements des honnêtes gens, lui méritera peut-être en même temps le choc des foudres ministérielles, d'usage en pareil cas.

Rappelons à ce sujet que les écoles et leurs mobiliers appartiennent aux communes et que les Conseils municipaux ont seuls autorité pour y faire maintenir ou en faire enlever tel ou tel objet; ni préfets ni sous-préfets n'ont rien à y voir.

RÉPARATION TARDIVE

M. Combes a rétabli les indemnités concordataires de MM. Jézéquel, recteur de Ploujean, et Kerjean, recteur de Saint-Martin de Morlaix (Finistère).

Celle de M. Jézéquel, supprimée depuis le 1er janvier 1903, à la suite de l'expulsion des religieuses de Ploujean, est rétablie à partir du 28 novembre.

Pour M. Kerjean, son indemnité lui est rendue à partir du 1er octobre. Il avait été privé de traitement, dit la *Semaine religieuse* de Quimper, pour « emploi abusif de la langue bretonne », dans son ancienne paroisse qu'il a quittée à la fin de juillet dernier.

Un député alsacien-français expulsé comme Allemand

Un arrêté odieux — L'indignation populaire — Une interpellation

Nous doutions. C'était pourtant vrai. M. l'abbé Delsor, député alsacien protestataire de Molsheim-Erstein, a été expulsé de France en vertu d'un arrêté de M. Humbert, préfet de Meurthe-et-Moselle, qui porte l'incroyable considérant suivant :

Considérant que M. Delsor, *sujet allemand*, s'est rendu à Lunéville pour y prendre part à une réunion politique;

Considérant que la présence de *l'étranger* sus-nommé sur le territoire français est de nature à compromettre la sécurité publique,

Arrête :

Article premier. — Il est enjoint à M. l'abbé Delsor de sortir du territoire français sans délai.

Voici dans quelles circonstances ce scandale inouï a été perpétré :

M. l'abbé Delsor devait prendre la parole jeudi soir à Lunéville, dans une réunion privée organisée par des Alsaciens-Lorrains. Il s'y rendait vers 8 heures, accompagné de M. Corrard des Essarts, député de Lunéville, lorsqu'il fut accosté par le commissaire de police qui lui signifia l'arrêté du préfet et fit mine de vouloir l'arrêter dans la rue. M. Corrard des Essarts s'y opposa, disant :

— M. Delsor habite chez moi. De ce pas, nous rentrons. Si vous voulez accomplir votre besogne, vous n'avez qu'à nous suivre...

Un délai de deux heures seulement fut accordé au député alsacien.

On comprend l'émotion causée à Lunéville par cette mesure inqualifiable : un Alsacien expulsé de France. 500 personnes, en manière de protestation, voulurent se porter en masse à la sous-préfecture et la mettre à sac. Il ne fallut rien moins que la modération du député de Lunéville pour arrêter ce mouvement. Au commissaire spécial de police, M. Corrard des Essarts a dicté la protestation suivante :

M. Corrard, député et ami de M. l'abbé Delsor, proteste contre l'arrêté d'expulsion pris contre ce dernier en dépit des traditions d'hospitalité et de patriotisme qui avaient jusqu'ici animé le gouvernement à l'égard des Alsaciens. Il proteste également, comme député, contre la mesure prise vis-à-vis d'un député d'un pays voisin. Il proteste contre la qualification de « politique » donnée arbitrairement à la causerie que M. l'abbé Delsor devait faire à ses compatriotes. Le sachant de passage à Lunéville, M. l'abbé Delsor a été sollicité par moi d'adresser, uniquement en sa qualité de prêtre et d'Alsacien, la parole à ses anciens compatriotes habitant Lunéville. L'arrêté seul du préfet de Meurthe-et-Moselle a donné ce caractère à la réunion projetée. D'ailleurs, en maintes circonstances, le gouvernement a toléré les discours prononcés par des étrangers, simples citoyens ou députés, qui tendaient notoirement à troubler l'ordre de la société actuelle. Toutes ces raisons me font croire que c'est surtout la qualité de prêtre et d'Alsacien qui vaut à M. l'abbé Delsor les rigueurs de l'arbitraire administratif.

Cette protestation a été inscrite sur les registres du commissariat spécial, à la suite du texte de l'arrêté d'expulsion.

M. l'abbé Delsor a déclaré au commissaire spécial qu'il ne s'attendait certes pas à se voir appliquer en France une de ces mesures dictatoriales que les Alsaciens, au prix de tant d'efforts, avaient fait abolir chez eux. Il a quitté Lunéville à 1 h. 36 du matin, accompagné jusqu'à la frontière par M. Corrard des Essarts. Celui-ci a fait connaître au ministre de l'Intérieur son dessein de l'interpeller sur cette expulsion particulièrement odieuse.

Rappelons qu'il y a quelques jours, M. Combes interdisait l'accès du territoire français au *Volksfreund*, journal catholique alsacien. M. l'abbé Wetterlé, député protestataire au Reichstag, comme M. l'abbé Delsor, a écrit à ce sujet dans le *Journal de Colmar*:

Depuis des années nous luttons contre les décisions ministérielles qui interdisent le débit d'un grand nombre de journaux français en Alsace-Lorraine. En prenant une mesure semblable contre une feuille de notre presse, le ministère Combes nous enlève notre principal argument. On ne saurait donc que répéter la phrase célèbre : « C'est plus qu'un crime, c'est une sottise. »

A l'avenir, quand nous demanderons qu'on ouvre de nouveau toutes grandes les portes de nos provinces à la presse française, le gouvernement nous répondra tout simplement : « Et le *Volksfreund*? a-t-il pas été interdit en France, tout simplement parce qu'il faisait de la politique antiministérielle? » Nous ne voyons pas bien ce qu'on pourra objecter de notre côté à cet argument.

En revanche, M. Combes encourage les députés belges, comme MM. Vandervelde et Furnémont, qui viennent faire en France des conférences internationales; il ouvre les frontières aux feuilles allemandes et autrichiennes qui salissent quotidiennement nos généraux.

M. l'abbé Wetterlé nous disait, il y a quelques mois, dans les couloirs du Palais-Bourbon : « Nous avons tout subi; les Alsaciens-Lorrains n'ont plus de larmes pour pleurer. » Il n'avait pas prévu cette suprême épreuve.

AU KLONDYKE

Si un principe absolu que nous nous sommes imposé ne nous interdisait d'aborder dans la *Croix* les questions purement financières, quel article il y aurait à faire aujourd'hui!

Le *Matin* qui, après avoir émis la prétention de donner son estampille aux testaments pour leur impartir validité, tient maintenant à contrôler toutes les opérations de Bourse, dénonçait hier un intermédiaire français qui, sans sa permission, avait eu l'audace de mettre en vente 45 000 titres de la *Gold Run*. Derrière cet intermédiaire, il dressait naturellement le spectre d'une Congrégation. Cela fait si bien dans le paysage!

Gil Blas aujourd'hui annonce d'autre part qu'une instruction judiciaire est ouverte contre le principal lanceur de cette affaire.

Ce n'est pas à la *Croix* qu'on reprochera d'avoir parlé ni pour, ni contre une valeur financière, mais il est tout de même curieux de voir le *Matin* cherchant partout la main congréganiste avec plus d'ardeur qu'en Klondyke on ne cherche l'or. Le zèle désintéressé de ce grand justicier de France est amusant.

D'autre part, quand nous songeons aux prospectus dont on inonde chaque jour la France, nous nous félicitons une fois de plus de la règle que nous nous sommes imposée et nous plaignons ceux qui croient tous les imprimés mirobolants qu'on leur envoie.

LA PROPAGANDE SIONISTE

M. le juge d'instruction de Vallès vient de faire subir à Chaïm Louban, l'étudiant israélite auteur de la tentative d'assassinat sur son coreligionnaire, Max Nordau, le dernier interrogatoire.

Le magistrat lui a donné connaissance du rapport du Dr Socquet et de la déposition de M. Ossevski, qui a reçu à la jambe droite la seconde balle tirée par l'inculpé.

M. Ossevski devra subir l'amputation. Il croit que Louban n'a pas tiré en l'air, mais a visé droit devant lui.

C'est ce qui résulte également des constatations du Dr Socquet. La balle, qui n'a atteint personne, a été retrouvée dans le mur de la salle Charras, à 1m50 du sol, ce qui indique qu'elle a été tirée à hauteur d'homme.

Malgré cela, le sioniste intransigeant continue à soutenir qu'il a voulu simplement manifester, en tirant en l'air, le mécontentement que lui cause l'abandon du projet de reconstitution du royaume d'Israël en Judée.

Louban paraît très nerveux. Il ne sera pas mis en liberté provisoire. Il reste inculpé de tentative d'homicide volontaire.

RUSSIE-JAPON

La réponse de la Russie

Il est certain aujourd'hui que la réponse de la Russie n'a pas produit au Japon l'apaisement qu'on espérait.

Ce n'est pas une raison de penser qu'on va de suite en venir au canon.

L'*Agence Havas* communique cette note qui confirme plutôt les opinions optimistes :

Certains télégrammes, parus dans la presse, ont annoncé que le Japon avait déjà envoyé ou était sur le point d'envoyer des troupes en Corée.

La légation du Japon nous autorise à déclarer de la façon la plus formelle que le gouvernement japonais continuant à faire tous ses efforts pour le maintien de la paix, ces nouvelles sont entièrement dénuées de fondement.

Il faut remarquer que cette note est de source japonaise officieuse, qu'elle vient de la légation du Japon à Paris, et que si elle n'indique pas un accord complet, elle est au moins un indice significatif que tout espoir d'arrangement n'est pas perdu, et que la voie des négociations est toujours ouverte.

Les nouvelles sont nombreuses

Ce matin, les nouvelles sont nombreuses. C'est à pleines colonnes qu'elles encombrent tous les journaux. Et quand on les presse un peu pour essayer d'en extraire des informations précises, le rendu est mince. — En voici une analyse qui nous paraît suffisante:

— Le Japon continue très activement ses préparatifs. Il achète des vivres, des munitions, des chevaux. Il a ouvert des adjudications pour des approvisionnements énormes.

— A Londres, il y a eu hier soir une longue entrevue entre lord Lansdowne, l'ambassadeur de Russie, et le ministre du Japon.

— Le Japon prépare sa réponse à la dernière communication de la Russie.

— Le sentiment populaire au Japon est plus hostile que jamais à tout délai. Il veut la guerre immédiate. Il croit que la Russie cherche à gagner du temps pour compléter ses armements et amener des troupes et des navires.

— Les journaux anglais conservent l'attitude que nous avons déjà indiquée. Parmi eux il en est dont le langage excite à la guerre. Ce sont ceux qui servent les intérêts des faiseurs de coups de Bourse. Les plus importants de ces journaux sont modérés et pensent que le conflit s'apaisera.

— L'amiral américain Evans a reçu de Washington des instructions lui recommandant de ne pas pénétrer en ce moment, ni dans les eaux japonaises, ni dans celles de Russie. Le Cabinet américain tient à mettre en relief sa neutralité absolue en cas d'hostilité.

— On dit que la Russie veut transporter les négociations à Saint-Pétersbourg. Le Japon n'y consent pas : ce serait, dit-il, porter atteinte à son prestige.

L'amiral Alexieff

La *Gazette de Cologne* a reçu de son correspondant une dépêche du 8 janvier où il est dit :

Que dès le 3 janvier, l'amiral Alexieff avait reçu des instructions au sujet de la réponse de la Russie. Ces instructions lui laissent une grande initiative en ce qui concerne la Corée; mais elles maintiennent la manière de voir du gouvernement russe relativement à la Mandchourie.

Une note anglaise

Une note officieuse anglaise a été communiquée hier soir aux journaux de Londres. Elle est ainsi conçue :

Les fonctionnaires anglais ne pensent pas que la guerre soit inévitable, cependant ils s'étonnent de l'optimisme qui règne encore sur le continent. Ils ont lieu de croire que la France ne se laissera pas entraîner dans le conflit et que les hostilités (si elles s'ouvrent) seront limitées aux deux puissances en jeu. Le Japon a, en Extrême-Orient, une marine supérieure à celle de la Russie. Il n'aura pas besoin de l'appui d'une autre puissance (cela veut dire que l'Angleterre ne tient pas du tout à venir en aide au Japon).

Il est probable, ajoute la note, que le Japon débarquera des troupes en Corée et cherchera à y établir ses positions. Et il se peut, qu'en même temps, des démarches soient faites qui aboutissent à la paix.

—o—

De New-York on assure que le Japon a 35 000 hommes prêts à être débarqués en Corée.

AUTRES DÉPÊCHES

Ce matin arrivent de Londres diverses dépêches dont voici encore la substance :

— Les journaux publient des nouvelles sensationnelles qui ne paraissent pas bien sérieuses, par exemple celle-ci :

Qu'un engagement avait eu déjà lieu en mer entre un cuirassé russe parti de Port-Arthur et un vaisseau de guerre japonais.

La légation japonaise de Londres déclare n'avoir à ce sujet aucun renseignement.

— D'autres journaux signalent que l'amiral Alexieff a conseillé de repousser nettement toutes les propositions du Japon, et qu'à Saint-Pétersbourg on n'a pas tenu compte de cet avis.

— Les informations venues de Berlin ont des tendances optimistes.

— Le *Daily Express* publie une dépêche de Kobé affirmant que dans le détroit de Tsoushima aurait eu lieu la rencontre des flottes russes et japonaises. Il ne faut accepter cela que sous réserves.

—o—

Enfin, voici une dépêche de New-York beaucoup plus rassurante :

New-York, 9 janvier. — Un télégramme de Tokio, daté du 8 janvier, dit que le Japon a virtuellement décidé de continuer les négociations avec la Russie.

Il n'est pas satisfait des termes de la réponse du gouvernement russe, mais il ne croit pas devoir lancer un ultimatum ni rompre les négociations.

Le Japon veut, avant d'avoir recours à la force, faire un nouvel effort dans le but d'obtenir que la Russie modifie ses propositions.

On croit que la discussion continuera entre les deux gouvernements pendant quelques semaines encore, et il n'y a pas probabilité que la paix soit troublée au cours de cette période.

GUERRE & MARINE

LE « SULLY »

De Toulon :

Ainsi que l'a annoncé la *Croix*, le croiseur *Sully* est désigné pour aller en Extrême-Orient remplacer le *Guichen*.

On craint malheureusement que le *Sully* ne puisse pas suivre sa destination. Ce croiseur n'a terminé ni ses expériences de tir au canon, ni ses essais de bon fonctionnement, et en outre il va falloir changer son hélice à cause des influences constatées sur cet appareil.

Il se pourrait donc qu'un autre bâtiment fût désigné pour l'Extrême-Orient.

L'ESCADRE DU NORD

La 2e division de l'escadre de la Méditerranée, sous le commandement du contre-amiral Barnaud, ayant son pavillon sur le cuirassé *Iéna*, aurait, paraît-il, reçu l'ordre de se rendre à Villefranche. Le ministre de la Marine et Mme Pelletan s'embarqueraient lundi, à 5 heures, à bord de l'*Iéna*, à destination de Toulon d'où ils repartiraient pour Paris dans la soirée.

INTENDANCE MILITAIRE

L'intendant militaire Rouillon, directeur du service de l'intendance du 4e corps d'armée, est placé à la section de réserve.

LES DÉFENSES SOUS-MARINES

On sait que, dans nos arsenaux, les défenses sous-marines relèvent d'une direction spéciale, qui incombe à un capitaine de vaisseau, ayant sous ses ordres des lieutenants de vaisseau brevetés torpilleurs. On parle beaucoup, dans les milieux maritimes, de la fusion de cet important service avec celui des constructions navales. Ce projet rencontre de sérieux partisans et de chauds adversaires. Les partisans de la fusion prétendent que l'application de leur projet permettrait la réalisation d'appréciables économies et que, d'autre part, l'unité de direction et l'homogénéité de ces deux services ne pourrait qu'être avantageux à la défense nationale. Aux personnalités compétentes d'émettre leur jugement.

LA « VIENNE »

On n'a rien reçu ce matin concernant la *Vienne*, ni au sujet de la mission confiée au *Galilée*.

Quant au ministre, il continue à villégiaturer sur la Côte d'Azur.

Il a adressé à la préfecture maritime de Toulon un télégramme pour l'informer que les déclarations faites aux autorités d'Oran par le capitaine Madsen, commandant du *Romsdal*, avaient été mal reproduites par les journaux.

D'après ce télégramme, M. Madsen n'aurait pu préciser, en effet, contrairement à ce qui a été rapporté, que le navire désemparé qu'il a rencontré au large du cap Saint-Vincent, dans la journée du 29 décembre, fût bien la *Vienne*.

M. Madsen aurait même ajouté qu'il n'était pas certain que le bâtiment aperçu fût de nationalité française, de même qu'il ne pourrait préciser que le navire rencontré fût un navire de guerre ou un navire de commerce.

LES OBSÈQUES DE M. MARINONI

Les obsèques de M. Hippolyte Marinoni, directeur du *Petit Journal*, ont été célébrées ce matin à 10 heures.

Le convoi s'est formé 32, avenue du Bois-de-Boulogne, devant la maison mortuaire dont le péristyle et le vestibule avaient été transformés en chapelle ardente.

Au moment où le cercueil a été placé sur le char, un bataillon du 5e de ligne, avec drapeau et musique, a rendu les honneurs militaires au défunt qui était commandeur de la Légion d'honneur.

Le cortège s'est ensuite mis en marche et s'est dirigé vers l'église Saint-Honoré d'Eylau.

En tête venaient plusieurs brancards et un char spécial sur lequel étaient d'innombrables couronnes.

Le deuil était conduit par MM. Albert Marinoni, Cassigneul, Michaud, fils et gendres du défunt, et par MM. Cassigneul, Dutey-Harispe, Roger Desouches, Thénard, ses petits-enfants.

Venait ensuite une très nombreuse assistance dans laquelle se trouvaient : les membres du Conseil d'administration, la rédaction et le personnel administratif du *Petit Journal*.

L'absoute a été donnée par le chanoine Marbeau, curé de la paroisse.

L'inhumation a eu lieu ensuite au cimetière de Passy où M. Charles Prevet, sénateur, a prononcé un discours.

La viande de cheval dans les hôpitaux

M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, vient de prendre un arrêté appelé à avoir quelque retentissement. Une Commission administrative et technique est nommée, qui a pour mission d'étudier l'emploi de la viande de cheval dans les hôpitaux, sous forme de viande *crue hachée* pour le traitement de la tuberculose et d'autres maladies. Pour justifier ce projet, le document officiel énumère plusieurs considérants. D'abord, l'augmentation du nombre des prescriptions de viande crue hachée, d'où la nécessité de prendre cette viande dans les meilleurs morceaux, dont, par suite, le personnel se trouve privé, ensuite l'économie à réaliser grâce au bas prix de la viande de cheval, et enfin le désir exprimé par plusieurs chefs de service de voir se réaliser la substitution de cette viande à celle de bœuf.

MM. Mesureur, les Drs Debove, Faisans et Letulle, etc., qui constituent le nouveau cénacle hippophagique, sont chargés d'étudier la mise en pratique du nouveau projet.

PRIÈRES

A L'OCCASION

DE LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Par l'organe de leurs *Semaines religieuses*, beaucoup d'évêques prescrivent des prières à l'occasion de la rentrée du Parlement.

Mgr l'évêque de Clermont adresse à cette occasion une lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse:

Dans quelques jours, dit-il, les Chambres françaises vont reprendre le cours de leurs travaux parlementaires. Parmi les projets de loi qui seront proposés à leurs délibérations, plusieurs peuvent avoir les conséquences les plus dangereuses pour la liberté de conscience. Un de ces projets de loi interdirait le droit d'enseigner aux membres de toutes Congrégations religieuses, même de celles qui sont régulièrement autorisées depuis un siècle. Leurs écoles avaient été ouvertes, de toutes parts, sur votre désir, et leur enseignement, bien loin d'être défectueux, avait toujours été approuvé et loué par toutes les autorités compétentes et officielles.

Ces écoles de Frères et de Sœurs vous paraissaient non seulement utiles mais nécessaires, à cause de leur double avantage de stimuler par une louable émulation le zèle des instituteurs publics et laïques, et de vous offrir une ressource indispensable lorsque ceux-ci ne se montreraient pas suffisamment respectueux de vos croyances et de la neutralité promise.

Après avoir recommandé à ses diocésains de donner à cette question « toute leur attention et tous leurs efforts », le prélat ajoute :

N'oubliez pas que, quand il s'agit de faire régner dans les esprits la lumière, la justice et la paix, il n'y a pas de puissance comparable à celle de l'Esprit-Saint. C'est à cette puissance souveraine et toujours bienfaisante que nous vous invitons à faire appel dans les prières que nos traditions, notre foi et notre patriotisme nous appellent à faire avant l'ouverture de la session parlementaire.

COMMUNIQUÉ DE L'ÉVÊCHÉ DE TARBES

Une fois de plus nous devons mettre tous les fidèles en garde contre certaines réclames où l'esprit commercial s'allie à un abus sacrilège de la piété.

Il y a quelque temps, nous signalions l'industrie des *pains azymes* préparés, disait-on, à l'eau miraculeuse de la Grotte de Lourdes. Aujourd'hui, ce sont : *le sirop de Notre-Dame de Lourdes, l'élixir miraculeux de Notre-Dame de Lourdes, la poudre miraculeuse de Notre-Dame de Lourdes, la liqueur miraculeuse de Notre-Dame de Lourdes, la lotion miraculeuse de Notre-Dame de Lourdes*, etc., vendus, paraît-il, en différents endroits sous couleur de dévotion à la Sainte Vierge et avec garantie de guérison des maladies, prônés par un journal auquel nous ne voudrions pas faire de réclame en le nommant. Il nous suffira de dire que nous réprouvons de telles pratiques, et nous prions les fidèles de les regarder comme indignes de l'esprit chrétien.

GERBES de VÉRITÉS

A propos de l'Evangile du dimanche (Luc, II, 40)

La loi mosaïque (Deuter. xvi) imposait aux hommes d'Israël trois voyages au temple de Jérusalem chaque année, aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et des Tabernacles. Mais peu à peu, l'usage avait restreint ces pèlerinages à un seul, celui de Pâques, auquel les femmes juives s'associaient généralement. Les gens d'un même pays se réunissaient en caravane pour faire ce voyage qui, de Nazareth à Jérusalem, demandait quatre à cinq jours. Les enfants atteignant leur treizième année devenaient, selon un usage israéliste qui dure encore, *fils de la loi* (Bar-Mitzvath), c'est-à-dire astreints aux prescriptions légales. Notre-Seigneur, qui venait de compléter sa douzième année, se soumit à cet usage et voulut se mêler aux enfants de son âge qui assistaient dans le temple aux leçons des rabbins et docteurs de la loi. C'est là que Marie et Joseph le retrouvèrent le troisième jour, non certes pas *assis* comme un docteur *enseignant*, mais *écoutant et interrogeant*. Et toutefois, il fit paraître sa divine intelligence dans ses réponses et au point que ses auditeurs étaient *ravis* de la sagesse de ses questions et *de ses réponses*.

Nos amis défunts

M. l'abbé Billas, prêtre de Saint-Sulpice, le 2 janvier, 67 ans. Il exerça pendant près de 40 ans les fonctions d'économe du Grand Séminaire de Viviers, entouré de l'universelle estime et affection de tous ceux qui l'approchaient. — Mme Vve Chevalier, à Venves, associée des Croisés du Purgatoire. — Mme Gazaniol, le 4 janvier, 94 ans, à Toulouse, mère de Mgr Gazaniol, évêque de Constantine. — Mme Bereadot, le 6 janvier, à Toulouse. — M. Camille Seglio, directeur de la Compagnie des Forges d'Audincourt (Doubs), le 7 janvier. — Le Fr. Pierre Chrysologue, des Frères de Saint-Gabriel, à la Roche-sur-Yon, le 31 décembre. — M. le chanoine Alexandre, doyen du Chapitre d'Angoulême, 72 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(300 jours d'indulgence)

PROTESTATION

Le Comité des Ecoles libres de Lançon (Bouches-du-Rhône) proteste contre l'envoi d'une circulaire avec cet en-tête : *Union congréganiste, Œuvre des Ecoles libres de la paroisse de Lançon (diocèse d'Aix, Provence)*, dont le but est d'offrir des huiles et des savons à la clientèle religieuse; cette circulaire contient une lettre de M. l'abbé Bourges qui a cessé depuis dix ans d'être curé de Lançon; on y lit également une déclaration autographiée de M. l'abbé Bourges datée du 30 novembre 1888, plus une carte du R. P. Harmann, et elle donne cette adresse: M. le Directeur de l'Union congréganiste à Lançon (Bouches-du-Rhône).

L'archevêché d'Aix et les curés successifs ont déjà protesté.

L'expéditeur de cette circulaire ne contribue en rien à l'œuvre du Comité existant. Comité dont il n'est pas membre et qui d'ailleurs s'est constitué en dehors de toute pensée commerciale.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 10 janvier. Ier DIMANCHE APRÈS L'EPIPHANIE. Au chœur, solennité de la fête de l'Epiphanie. — L. 11. DE L'OCTAVE. — M. 12. DE L'OCTAVE. — M. 13. OCTAVE DE L'EPIPHANIE. — J. 14. SAINT HILAIRE, *évêque, confesseur et docteur*. — V. 15. SAINT PAUL, *premier ermite, confesseur*. — S. 16. SAINT GUILLAUME *évêque et confesseur*. — D. 17. IIe DIMANCHE APRÈS L'EPIPHANIE. LE TRÈS SAINT NOM DE JÉSUS.

PÈLERINAGE NATIONAL A ROME

DU 28 FÉVRIER AU 12 MARS 1904

RÉGION DE L'OUEST

Diocèses de Bayeux, Coutances, Laval, Séez, Chartres, Saint-Brieuc, Quimper, Vannes, Nantes, Luçon, Orléans et Tours

Les demandes de circulaires-programme, d'inscription et de renseignements doivent être adressées :

1° *Groupe de Bayeux*, à M. le chanoine Legrand, curé de Saint-Pierre, Caen (Calvados);

2° *Groupe de Coutances*, à M. le chanoine Rothe, Parvis Notre-Dame, 6, Coutances (Manche);

3° *Groupe de Laval*, à M. l'abbé Eudes, à Beauregard, Laval (Mayenne);

4° *Groupe de Saint-Brieuc*, à M. le chanoine Guillo-Lohan, Archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord);

5° *Groupe de Quimper*, à M. le chanoine Cost, curé-archiprêtre de la cathédrale, Quimper (Finistère);

6° *Groupe de Vannes*, à M. le chanoine Gorel, rue Noé, 1, Vannes (Morbihan);

7° *Groupe de Nantes*, à M. le chanoine Renaud, supérieur des Prêtres de l'Immaculée-Conception, Nantes (Loire-Inférieure);

8° *Groupe de Séez*, à M. l'abbé J. Leroux, membre du Comité chargé de centraliser les inscriptions de ces différents diocèses, Séez (Orne).

GROUPE DE PARIS

S'adresser, pour les inscriptions, soit personnellement (dimanches exceptés), soit par correspondance:

1° A l'œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette, Paris (VIe);

2° A la librairie de Saint-Vincent de Paul (Mme Vve Kanil, 107, rue Lafayette, Paris (Xe) — près des gares du Nord et de l'Est;

3° Au bureau central du Comité national des pèlerinages, rue Lamarck, Paris (XVIIIe).

Le prix des billets peut être adressé indifféremment à l'une ou l'autre de ces trois adresses. Il en sera donné reçu numéroté.

NOTA. — Les dames sont admises. Clôture des listes le 13 février.

Informations du soir

L'EXPULSION DE M. DELSOR

On déclare, au ministère de l'Intérieur, que le préfet de Meurthe-et-Moselle a agi de sa propre initiative pour l'expulsion de M. l'abbé Delsor, député protestataire alsacien au Reichstag.

A un télégramme demandant des instructions à la présidence du Conseil au sujet des mesures à prendre pour la réunion au cours de laquelle M. l'abbé Delsor devait prendre la parole, il avait été répondu que le ministère n'avait pas à intervenir. Le préfet était laissé libre de prendre, suivant les circonstances, toute mesure propre à assurer le maintien du bon ordre.

Un bon serviteur

M. Humbert s'est déjà signalé par des mesures d'intolérance religieuse qui ont soulevé l'indignation d'une population d'esprit très modéré et très censé.

Récemment il a interdit aux instituteurs et institutrices de surveiller à l'église les enfants à eux confiés.

Lors de la création d'un sanatorium dans la banlieue de Nancy, création due à des dons particuliers, le préfet a interdit l'entrée des Sœurs qui devaient soigner les malheureux qui y seraient hospitalisés.

Nous ignorons encore si cet établissement est enfin ouvert; mais en tout cas, de ce fait, la population pauvre de Nancy a été privée des secours d'un établissement auquel la charité de leurs concitoyens leur donnait droit. Et ainsi de suite.

Nous engageons M. Combes à aller lui-même à Nancy pour se rendre compte des sympathies que son préfet lui a acquises dans Meurthe-et-Moselle. *(Débats.)*

On lit dans la *Liberté:*

Lunéville, 9 janvier. — L'émotion est de plus en plus vive dans toute la région.

Un détail curieux : M. l'abbé Delsor a eu, comme élève, au Petit Séminaire où il professait il y a vingt ans, le commissaire spécial qui vient de l'expulser.

Le ministre de l'Intérieur qui a fait expulser M. Delsor ne peut pas ignorer les sentiments patriotiques de Lunéville. M. Edgar Combes a été, en effet, sous-préfet à Lunéville.

RUSSIE ET JAPON

Démenti du gouvernement japonais

Tokio, 8 janvier. — Le gouvernement japonais dément qu'une expédition doive être prochainement envoyée en Corée.

Ce démenti semble indiquer que la note russe reconnaît la prépondérance du Japon en Corée.

L'attitude de la France

Londres, 9 janvier. — Plusieurs journaux disent qu'un diplomate français, en résidence à Londres, a déclaré que la France, en cas d'hostilités en Extrême-Orient, s'efforcerait de maintenir une attitude de stricte neutralité, même si la Corée ou la Chine se joignaient au Japon.

Ces puissances ne seraient pas considérées comme entrant dans les clauses des traités, il serait par conséquent impossible que la France fût appelée à intervenir.

Séoul, 8 janvier. — Le croiseur français *Pascal* est attendu à Chemulpo.

La flotte japonaise

Philadelphie, 9 janvier. — Un journal dit que le Japon a acheté le croiseur turc *Medjidié*, actuellement en construction.

Gênes, 9 janvier. — Les navires japonais *Nysshin* et *Kassag* sont partis ce matin à 4 h. 30.

Ils sont commandés par des Anglais, MM. Lea et Peyat.

Les deux navires n'ont arboré aucun pavillon.

LE MARIAGE DU FILS DU GÉNÉRAL ANDRÉ

Dijon, 9 janvier. — Ce matin, à 11 heures, a été célébré dans la salle des Etats de Bourgogne le mariage du lieutenant René André, du 12e d'artillerie à Vincennes, fils du ministre de la Guerre, avec Mlle Marguerite Bouret.

L'assistance était très nombreuse. On remarquait beaucoup d'officiers; les généraux Pandezec, Percin, Burnez, commandant la 10e division d'infanterie; de Labatut, de la 15e division; Jolly, de la 30e brigade d'infanterie; de Chabot, de la 8e brigade de cavalerie; Testart, gouverneur de Dijon, etc.

Le maire qui présidait, entouré de ses quatre adjoints, a prononcé une allocution.

Le mariage religieux a été célébré à 11 h. 1/2 à Notre-Dame.

L'église était pleine de monde, et un service d'ordre avait dû être établi.

M. l'abbé Thomas, archiprêtre, a prononcé également une allocution.

Le défilé à la sacristie a été fort long. Il s'est terminé après une heure de l'après-midi.

LES GRÈVES

On télégraphie de Lyon :

Les tisseurs désirent ardemment la fin de la grève. Les patrons ont reçu hier la visite des délégués. On espère que le travail sera repris partout lundi.

Ajaccio, 9 janvier. — Les débardeurs ont voté la grève à outrance; ils vont pressentir les négociants afin de faire affréter des navires pour le transport de toutes les marchandises.

DÉPART D'UN NAVIRE BRÉSILIEN

Cherbourg, 9 janvier. — De notre correspondant :

La frégate-école *Benjamin-Constant*, de la marine brésilienne, vient de quitter la rade de Cherbourg, faisant route pour le Ferrol après un séjour d'un mois.

Les commerçants ont fait don au commandant brésilien d'un bronze d'art et de gerbes de fleurs; des toasts ont été portés.

LES GRÈVES EN ESPAGNE

Santander, 9 janvier. — Les matelots du port se sont mis en grève.

Les négociations entre patrons et ouvriers pour aboutir à un arrangement ont échoué.

Madrid, 9 janvier. — Les matelots d'Alicante, de Valence, de Séville adhèrent à la grève.

Un grand nombre de navires n'ont pas pu décharger leurs marchandises.

Quelques Compagnies de Séville et de Barcelone ont l'intention d'enrôler des matelots français.

Barcelone. — Les ouvriers maritimes en grève ont tenu un meeting dans lequel lecture a été donnée des adhésions enthousiastes des Sociétés ouvrières maritimes de Valence, Tarragone, Villagarcia, Séville, Majorque, etc.

Il a été décidé qu'on accepterait l'intervention de la Chambre de commerce et que l'on approuverait les actes du Comité de la grève.

La continuation de la grève a été également résolue.

Le vapeur *José-Gallart*, qui avait quitté Barcelone avec un personnel nouveau, a dû entrer dans le port de Tarragone et y rester, ne pouvant continuer le voyage à cause de l'inexpérience de l'équipage.

LA FIN D'UN MENDIANT NONAGÉNAIRE

Saint-Julien, 12 janvier. — De notre correspondant :

Joseph Bernardon, 88 ans, mendiant qui se livrait à des libations, trompé par l'obscurité, roula à travers les broussailles. Son cadavre a été découvert hier dans un ruisseau de la commune Saint-André.

L'ÉPIDÉMIE DE BREST

Un officier d'état-major a, sur l'ordre du ministre de la Guerre, été mis à la disposition du sénateur Treille qui va visiter les casernes et étudier la marche de l'épidémie.

Il y a douze typhiques à l'hôpital civil, ce qui indique que l'épidémie gagne la population civile.

Brest, 9 janvier. — Une escadre anglaise, composée de dix bâtiments, cuirassés et croiseurs, a passé ce matin au large d'Ouessant venant du Nord et faisant route au Sud.

LE CHEMIN DE FER NICE-CONI

Rome, 9 janvier. — Le gouvernement italien ayant adhéré aux conditions de construction et d'exploitation stipulées par le gouvernement français pour le chemin de fer de Nice à Coni, les représentants des deux gouvernements dresseront incessamment la convention consacrant cet accord et fixant les conditions de création de la nouvelle ligne.

GATEAU A L'ARSENIC

Le 26 juillet dernier, un gâteau, surnommé Marcelin, avait été commandé aux époux Leveneur, boulangers, 53, rue de Bagneux.

Le garçon qui le préparait ayant manqué de vaniline, en réclama à sa patronne. Il y en a dans cette boîte, répondit celle-ci.

Or, la boîte contenait de l'arsenic.

Le gâteau en fut saupoudré et treize personnes qui en mangèrent faillirent en mourir.

Les époux Leveneur étaient poursuivis aujourd'hui pour blessures par imprudence.

Comme depuis cet accident ils ont quitté leur commerce, et n'ont pu être retrouvés, ils ont été condamnés par défaut à deux mois de prison et à 100 francs d'amende.